



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS



Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS PUBLIC

Lors de la séance tenue le 14 juin 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT N° 420-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 380-2020 RELATIF AU STATIONNEMENT ET APPLICABLE PAR CIRCULATION SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : [secretariat@st-felix-de-valois.com](mailto:secretariat@st-felix-de-valois.com), pendant les heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce seizième jour du mois de juin deux mille vingt et un.



---

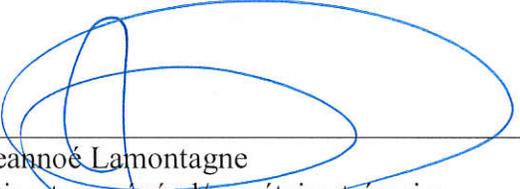
Jeannoé Lamontagne  
Directeur général/secrétaire-trésorier

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et sur le site Internet de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 10 h et 12 h, le seizième jour du mois de juin deux mille vingt et un.

**En foi de quoi**, je donne ce certificat ce seizième jour du mois de juin deux mille vingt et un.



---

Jeannoé Lamontagne  
Directeur général/secrétaire-trésorier